



COMMUNE DE  
**St-Légier-La Chiésaz**  
CONSEIL COMMUNAL

St-Légier, le 3 octobre 2013

**Préavis N° 14/2013 relatif à l'adoption d'un règlement intercommunal sur la gestion des déchets et à l'introduction du principe de causalité sous forme de taxe au sac.**

**EXTRAIT**

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 30 septembre 2013 présidée par Madame Anne Morier, Présidente.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N°14/2013,

où les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à la majorité des voix moins 4 abstentions l'amendement proposé par la commission ad hoc à savoir :**

- Etudier en détail l'introduction de la taxe au poids durant l'année 2014

**a accepté à la majorité des voix moins 5 abstentions l'amendement proposé par la commission ad hoc à savoir :**

- Déposer un nouveau préavis dans les premiers mois de 2015, afin qu'il puisse être appliqué pour le 1<sup>er</sup> janvier 2016 au plus tard

**a accepté à la majorité des voix moins 6 avis contraires et 17 abstentions l'amendement proposé par la commission ad hoc à savoir :**

- Nommer une Commission pour étudier le règlement sur la gestion des déchets

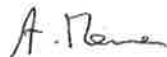
**a accepté à la majorité des voix moins 3 abstentions, les conclusions amendées du préavis municipal, à savoir :**

- Autoriser la Municipalité à mettre en application le concept de la taxe au sac intercommunal sur le territoire communal dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- Accepter le règlement intercommunal sur la gestion des déchets ;
- Prendre acte de la position de directive y relative.
- Etudier en détail l'introduction de la taxe au poids durant l'année 2014
- Déposer un nouveau préavis dans les premiers mois de 2015, afin qu'il puisse être appliqué pour le 1<sup>er</sup> janvier 2016 au plus tard
- Nommer une Commission pour étudier le règlement sur la gestion des déchets

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 30 septembre 2013.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente



Anne Morier



La secrétaire



Chantal Colagioia